



**Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage :**

**MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 (CAY VII)**

**Commission de Passation des Marchés Publics :**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DE  
LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 (CAY VII)**

**ADDITIF N° 04 Du 20/06/2024**

**RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE  
D'URGENCE N°04/DC/CYDE7/CIPM/2024 DU 31/05/2024  
EN VUE DE L'ACQUISITION DES MEUBLES DE BUREAU POUR LE COMPTE  
DE CERTAINS CMA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE**

7

**FINANCEMENT : BIP MINSANTE EXERCICE 2024**

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)	
AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
<b>7. Remise des offres :</b> Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Service des marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, au plus tard le <u>22/06/2024</u> à <u>12</u> heures et devront porter la mention :	<b>7. Remise des offres :</b> Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Service des marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, au plus tard le <u>28/06/2024</u> à <u>12</u> heures et devront porter la mention : <i>à n'ouvrir qu'en cas de dédoublement</i>
<b>10- Ouverture des offres :</b> L'ouverture des plis, en un seul temps, aura lieu le <u>22/06/2024</u> à <u>12</u> heures précises, dans la Salle des Actes du bâtiment abritant la Mairie de Yaoundé 7 par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier	<b>10. Ouverture des offres</b> L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le <u>28/06/2024</u> à <u>12</u> heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yaoundé 7, dans la Salle des actes de la Mairie en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre dont ils ont la charge.
INSTRUCTIONS AUX COUMMISSIONNAIRES	
AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
<b>Article 9 - Date et heure limite de dépôt des offres</b> Les offres doivent être reçues au Bureau des Marchés sis à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Yaoundé 7, au plus tard le <u>22/06/2024</u> à <u>12</u> heures précises.	<b>Article 9 : Date et heure limite de dépôt des offres</b> Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront parvenir sous pli fermé

	contre un récépissé dûment signé auprès du Service des marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, au plus tard le <u>28/06/2024</u> à <u>12</u> heures et devront porter la mention :
<p><b>Article 10 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés</b></p> <p>10.1. La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.</p>	<p><b>Article 10 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés</b></p> <p>10.1. L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le <u>28/06/2024</u> à <u>12</u> heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yaoundé 7, dans la Salle des actes de la Mairie en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre dont ils ont la charge.</p>
<p><b>Article 12 : Signature de la lettre commande</b></p> <p>Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au prestataire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.</p>	
<p><b>Règlement de la consultation</b></p>	<p>Inclure dans le règlement de la consultation l'article sur le coût prévisionnel</p> <p>Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de :</p> <p>Lot 1 : CMA de NKOLBISSON - Huit millions (8 000 000) FCFA TTC</p> <p>Lot 2 : CMA d'OYOMABANG - Sept millions (7 000 000) FCFA TTC</p>
	<p>Inclure :</p> <p>Le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de Cinq (05) jours ouvrables pour la signature de la décision d'attribution et la publication des résultats à compter de la date de réception de la proposition d'attribution finale de la Commission des Marchés compétente, sauf en cas de suspension de la procédure.</p>
<b>CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)</b>	
<b>AU LIEU DE</b>	<b>LIRE PLUTOT</b>
	<p>Inclure dans les clauses financières l'article sur la Transmission de décompte à l'organisme payeur</p> <p>La transmission de tout décompte à l'organisme Payeur en vue du paiement, sera subordonnée au visa préalable de l'Autorité Contractante. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise.</p> <p>Au moment de la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dresse le décompte général et définitif ou la dernière facture du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le Cocontractant et l'Autorité Contractante et le MINMAP. Ce décompte comprend :</p> <p>le décompte final,</p> <p>L'acompte <del>pour les</del> <del>comptes</del> mensuels.</p> <p>la récapitulation des comptes mensuels.</p>



FAIT A YAOUNDE, LE 20/06/2024

*[Signature]*  
LE MAIRE

Augustin Tamba<sup>2</sup>  
Maire